



Association suisse des tireurs vétérans
Association suisse des tireurs vétérans
www.vssv-astv.ch

10.12.2021

Informations du comité central du 09.12.2021

La neuvième et dernière réunion 2021 du comité central a eu lieu le 09 décembre à Reiden LU.

Le CC a approuvé le procès-verbal de la séance du Comité central du 30.10.2021. Le procès-verbal de la Conférence des présidents de l'ASTV du 18.11.2021 a été mis au point en interne et sera maintenant envoyé aux associations cantonales pour consultation. Le CC a également pris connaissance du procès-verbal de la commission de tir du 18.11.2021.

Le Comité central a été informé de la rencontre traditionnelle entre l'ASTV et l'Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs du 05.11.2021 à Aarau.

Le CC a constaté avec satisfaction que toutes ses propositions ont été approuvées par la CP du 18 novembre 2021. Suite aux décisions de la CP de l'ASTV, le règlement "Prescriptions générales de tir" et les dispositions d'exécution CI, CSIV-TD et CSIV-FN entreront en vigueur le 1er janvier 2022. Ces documents sont maintenant mis en ligne sur le site internet de l'ASTV. L'approbation du projet SwissVeteran par la CP est suivie de sa mise en œuvre en collaboration avec le prestataire de services Indoor Swiss Shooting AG et avec l'implication des AC. L'objectif est que SwissVeteran soit opérationnel à partir du 01.01.2023. Du côté de l'ASTV, le chef de projet est Martin Landis, président de la SC.

Les décisions détaillées prises par la CP de l'ASTV peuvent être consultées sur le site www.vssv-astv.ch.

Le CC a adopté la convention de collaboration avec le traducteur externe Beat Karlen, suite à la vacance actuelle du poste de traducteur au sein du comité central.

Compte tenu du déficit structurel prévisible dans les comptes à partir de 2023, le CC s'est penché sur la question du financement futur de l'association. Après avoir examiné en détail différentes variantes, le CC a décidé de proposer une augmentation de la cotisation de membre de Fr. 1.50. Cette première adaptation de la cotisation depuis plus de 20 ans sera soumise à l'AD 2022 pour décision, accompagnée d'un message correspondant.

Le président central a en outre informé sur la CP de la FST du 02.12.2021, à laquelle il a participé. Les relations entre l'ASTV et la FST ont également fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance du CC. Il est prévu de faire un état des lieux lors d'une séance commune. Cela devrait favoriser la compréhension mutuelle.

Par ailleurs, la préparation et la mise en œuvre du rapport annuel 2021 ont été discutées et les documentations et le calendrier des procédures avant l'assemblée des délégués 2022 à Reinach AG ont été définis. Bien entendu, l'AD n'aura lieu physiquement que si les dispositions légales relatives à la pandémie Covid le permettent.

Enfin, les représentations de l'ASTV aux assemblées annuelles des associations cantonales et de l'association régionale en 2022 ont été fixées. Les AC/AR recevront prochainement un courrier à ce sujet.

La prochaine réunion du comité central aura lieu le 27.01.2022 à Reiden LU.

Avec les salutations amicales du tireur
Le Président central